



Luxembourg, le 13 juillet 2011

Dossier suivi par Christiane Huberty
Secrétaire de la Commission de l'Education nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports
Tél. : + 352 466 966 341
Fax : + 352 466 966 364
Courriel : chuberty@chd.lu

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président,

Suite à votre lettre du 5 juillet 2011, j'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de sa réunion du 13 juillet 2011, la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a examiné les motions figurant sur son rôle des affaires et reprises dans le relevé en annexe.

En ce qui concerne la motion du 15 novembre 2001 de Monsieur Ben Fayot relative aux efforts de recrutement de personnel enseignant breveté, la Commission a conclu que cette motion est devenue caduque et qu'elle peut donc être retirée du rôle des affaires. De fait, depuis 2001 ont été prises bon nombre de mesures visant à favoriser le recrutement de personnel enseignant breveté et à réglementer la situation des chargés de cours.

Pour ce qui est des deux motions du 13 juillet 2005 de Monsieur Henri Kox portant sur la réévaluation du sport à l'école et la lutte contre l'inactivité physique et l'obésité, ainsi que sur l'évaluation du rôle de l'Etat dans l'orientation et la coordination des activités parascolaires sportives, la Commission considère qu'elles revêtent toujours une certaine actualité. Elle se propose par conséquent de les soumettre à un examen plus approfondi dès la rentrée parlementaire, en présence des Ministres compétents. Une fois cette analyse achevée, la Commission ne tardera pas à vous informer des suites qu'elle entend réserver à ces motions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Ben Fayot

Président de la Commission de l'Education nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports